

- 1 **Code d'identification unique du produit type :**
SABLE FIN A MACONNER
- 2 **Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot
- 3 **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Granulats pour mortiers de maçonneries
- 4 **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Société PAREXGROUP S.A. - 19, Place de la Résistance 92446 ISSY-Les-MOULINEAUX Cedex
www.parexlanko.com
- 5 **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6 **Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**
Niveau 4
- 7 **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
EN 13139 : 2002
Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4
- 8 **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
- 9 **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Classe granulaire	0/1	EN 13139 : 2002
Granularité :		
% passant à 1 mm	95 – 100	
% passant à 0,25 mm	70 – 100	
% passant à 0,063 mm	0 - 5	
Teneur en fines	f3	
Bleu de méthylène	MBf5	
Masse volumique réelle	2,65	
Teneur en humus	OS _{pass}	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

Règlementation 1907/2006 REACH : exempté conformément à l'article 2 paragraphe 7

Ce produit contenant moins de 1% de quartz (alvéolaire) est non-classé

Selon le type de manipulation et d'utilisation (broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire sont susceptibles d'être générées dans 'air.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Signé pour le fabricant et en son nom par : Eric BERGE Directeur Général

A Issy-Les-Moulineaux le : 01/07/2013

Signature

